LOI

CONCERNANT la répartition et la fixation des Contributions foncière et mobiliaire pour l'année mil sept cent quatre-vingt-douze.

Donnée à Paris, le 14 Octobre 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu et par la Loi constitutionelle de l'Etat, ROI DES FRANÇAIS. A tous présens et à venir; SALUT. L'Assemblée Nationale a décrété, et Nous voulons et ordonnons ce qui suit:

DÉCRET de l'Assemblée Nationale du 29 Septembre 1791.

SUR la fixation et répartition des Contributions foncière et mobiliaire, et sur la prorogation des Contributions indirectes pour l'année mil sept cent quatre-vingt-douze.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrete ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

La contribution foncière sera, pour l'année 1792, de deux cents quarante millions, qui seront versés en totalité au trésor public.

II.

La contribution mobiliaire sera, pour l'année 1792, de soixante millions, qui seront versés en totalité au trésor public.

III.

Il sera perçu, en outre du principal de deux cents quarante millions pour la contribution foncière, un sou pour livre, formant un fonds de non-valeur de douze millions, dont huit seront à la disposition de la législature, pour être employés par elle en dégrevemens ou secours pour

les départemens, et quatre seront à la disposition des administrations de départemens, pour être employés par elles en décharges ou réductions, remises ou modérations.

IV.

Il sera perçu, en outre du principal de soixante millions pour la contribution mobiliaire, deux sous pour livre, formant un fonds de non-valeur, dont trois millions à la disposition de la législature, pour être employés par elle en dégrevement ou secours pour les départemens, et trois millions à la disposition des administrations de département, pour être employés par elles en décharges ou réductions, remises ou modérations, conformément aux mêmes articles.

V.

Les départemens et les districts fourniront aux frais de perception et aux dépenses particulieres mises à leur charge par le décret de l'Assemblée Nationale, au moyen de sous et deniers additionels en nombre égal, sur les contributions fonciere et mobiliaire.

VI.

Les municipalités fourniront pareillement à la rétribution et aux taxations de leurs receveurs, au moyen des deniers additionnels aux contributions fonciere et mobiliaire.

VII.

Les Loix des premier Décembre 1790, et 20 Juillet 1791, relatives à la contribution fonciere, seront exécutées pour 1792.

VIII.

L'Assemblée Nationale législative déterminera, avant le premier Janvier 1792, la proportion avec le revenu net foncier, au-delà de laquelle la cotisation ne devra pas s'élever; et tout contribuable qui justifieroit que sa propriété a été cotisée à une somme plus forte que ce *maximum*, aura droit à une réduction, en se conformant aux regles prescrites par la Loi du 28 Août 1791, sur les décharges et réductions.

IX.

L'Assemblée Nationale législative déterminera aussi à la même époque, le taux de la retenue à faire sur les rentes ci-devant seigneuriales foncieres, perpétuelles ou viageres.

X.

Les Loix du 18 Février et 3 Juin 1791, relatives à la contribution mobiliaire, seront exécutés pour 1792.

X I.

Aussitôt que les directoires de département auront reçu le présent Décret, ils prépareront le répartement de leurs districts, de la portion contributive assignée à chaque département dans les contributions foncieres et mobiliaires pour l'année 1792. Ce répartement sera définitivement arrêté par les conseils de département dans leur prochaine session, et les directoires enverront aussitôt aux directoires de districts, deux commissions séparées qui fixeront le contingent de chaque district dans chacune des deux contributions.

La disposition du présent article n'autorisera point les conseils des départemens à rien changer au répartement de 1791, qui aux termes de la Loi du 17 Juin 1791, a dû être définitivement arrêté par les directoires.

X I I.

Aussitôt que les commissions des directoires de département seront parvenus aux directoires de district, ceux-ci feront entre les communautés la répartition du contingent assigné à leur district, et enverront à ces communautés deux mandemens qui fixeront la quote-part de chacune dans les deux contributions.

X I I I.

La commission du directoire du département, pour chacune des deux contributions, contiendra, par articles séparé, la fixation,

1°. Du principal des contributions, soit fonciere, soit mobiliaire;

2°. Des sous additionnels au marc la livre, du principal de l'une et de l'autre contribution, destinés aux fonds des non-valeurs, décharges, réductions, remises ou modifications.

3°. Des sous et deniers additionnels qui seront nécessaires pour les dépenses à la charge du département.

X I V.

Le mandement du directoire du district contiendra de même, par articles séparés, la fixation,

1°. Du principal des contributions, soit fonciere, soit mobiliaire.

2°. Des sous additionnels destinés aux fonds des non-valeurs, décharges, réductions, remises ou modérations.

3°. Des sous et deniers additionnels pour les frais et dépenses du département.

4°. Des sous et deniers additionnels, pour les frais et dépenses du district et taxation de son receveur.

XV.

Les préambules des rôles des contributions pour les communautés, énonceront la fixation,

1°. Du principal des contributions.

2°. Des sous additionnels destinés aux fonds des non-valeurs, décharges, réductions, remises ou modérations.

3°. Des sous et deniers additionnels pour le département.

4°. Des sous et deniers additionnels pour le district.

5°. Des deniers additionnels à répartir pour les taxations du receveur de la communauté.

XVI.

Quant aux sous et deniers additionnels, nécessaires aux communautés pour leurs charges et dépenses locales, ils seront rapportés par émargement, sur la colonne du rôle à ce destinée, aussitôt après que l'état en aura été arrêté par les directoires de départemens, sur l'avis des directoires de district, et d'après la demande et l'examen des besoins des municipalités.

XVII.

Les directoires de département pourront envoyer les inspecteurs ou visiteurs des rôles, créés par la Loi du 9 Octobre 1791, dans les communautés qui les demanderont et dans celles dont les matrices de rôles seroient en retard, pour les aider à parachever lesdites matrices des rôles.

XVIII.

Les principaux des contributions fonciere et mobiliaire pour 1792, seront répartis entre les quatre-vingt-trois départemens du royaume, ainsi qu'il suit :

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
1. *Ain.*	*Contribution fonciere*, un million quatre cent cinquante-deux mille cinq cents livres. *Contribution mobiliaire*, deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents livres. Total des deux contributions, un million sept cent trente-sept mille neuf cents livres, ci.	1,452,500[l]	285,400[l]	1,737,900[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	1,452,500l	285,400l	1,737,900l
2. *Aisne*	*Contribution fonciere*, quatre millions sept cent cinquante-sept mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cents livres.			
	Total des deux contributions, cinq millions sept cent quarante-neuf mille six cents livres, ci. . .	4,757,900.	991,700.	5,749,600.
3. *Allier*	*Contribution fonciere*, un million neuf cent soixante-dix-huit mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent trente-sept mille sept cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions quatre cent seize mille cinq cents livres, ci	1,978,800.	437,700.	2,416,500.
4. *Hautes Alpes.*	*Contribution fonciere*, sept cent vingt-huit mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cent soixante-huit mille huit cents liv.			
	Total des deux contributions, huit cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents livres, ci	728,500.	168,800.	897,300.
5. *Basses Alpes.*	*Contribution fonciere*, neuf cent vingt-un mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, deux cent treize mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, un million cent trente-cinq mille livres, ci	921,100.	213,900.	1,135,000.
	De cette part	9,838,800l	2,097,500l	11,936,300l

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	9,838,800[l]	2,097,500[l]	11,936,300[l]
6. *Ardeche* . . .	*Contribution fonciere*, un million deux cent vingt-huit mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, deux cent ſoixante-ſeize mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, un million cinq cent cinq mille livres, ci	1,228,100.	276,900.	1,505,000.
7. *Ardennes* . . .	*Contribution fonciere*, deux millions cinq cent ſoixante-ſeize mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent ſoixante-douze mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions cent quarante-neuf mille cent livres, ci	2,576,300.	572,800.	3,149,100.
8. *Arriege* . . .	*Contribution fonciere*, ſept cent quarante-cinq mille ſix cents liv.			
	Contribution mobiliaire, cent cinquante-ſept mille cent livres.			
	Total des deux contributions, neuf cent deux mille ſept cents livres, ci	745,600.	157,100.	902,700.
9. *Aube*	*Contribution fonciere*, deux millions ſept cent onze mille ſix cent livres.			
	Contribution mobiliaire, ſix cent huit mille ſix cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions trois cent vingt mille deux cents livres, ci	2,711,600.	608,600.	3,320,200.
	De cette part	17,100,400[l]	3,712,900[l]	20,813,300[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report.	17,100,400l	3,712,900l	20,813,300l
10. *Aude.*	*Contribution fonciere*, deux millions cinq cents soixante-dix-sept mille deux cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent cinquante-deux mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions cent vingt-neuf mille sept cents livres, ci.	2,577,200.	552,500.	3,129,700.
11. *Aveiron.* . . .	*Contribution fonciere*, trois millions cent soixante-quatre mille livres.			
	Contribution mobiliaire, six cent soixante-huit mille cent liv.			
	Total des deux contributions, trois millions huit cent trente-deux mille cent livres, ci.	3,164,000.	668,100.	3,832,100.
12. *Bouches du Rhône* . . .	*Contribution fonciere*, deux millions deux cent vingt-six mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent quarante-quatre mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions cent soixante-onze mille quatre cents livres, ci. . . .	2,226,800.	944,600.	3,171,400.
13. *Calvados.*	*Contribution fonciere*, cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million deux cent douze mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part.	25,068,400l	5,878,100l	30,946,500l

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report.	25,068,400l	5,878,100l	30,946,500l
	fix millions huit cent quatre-vingt-dix-ſept mille deux cents livres, ci.	5,684,700.	1,212,500.	6,897,200.
14. *Cantal.*	*Contribution fonciere*, deux millions ſix cent quarante-neuf mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, ſix cent dix-ſept mille neuf cents liv.			
	Total des deux contributions, trois millions deux cent ſoixante-ſept mille deux cents livres, ci. .	2,649,300.	617,900.	3,267,200.
15. *Charente.* . . .	*Contribution fonciere*, deux millions ſept cent quatre mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent ſoixante-onze mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions deux cent ſoixante-ſeize mille trois cents livres, ci. .	2,704,400.	571,900.	3,276,300.
16. *Charente inférieure.* . .	*Contribution fonciere*, trois millions, ſix cent cinquante-ſix mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, ſix cent quatre-vingt-douze mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions trois cent quarante-huit mille cinq cents livres, ci. .	3,656,100.	692,400.	4,348,500.
17. *Cher.*	*Contribution fonciere*, un million cinq cent cinquante-huit mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois			
	De cette part.	39,762,900l	8,972,800l	48,735,700l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	39,762,900^{l}	8,972,800^{l}	48,735,700^{l}
	cent cinquante mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, un million neuf cent neuf mille cent livres, ci	1,558,900.	350,200.	1,909,100.
18. *Coreze*	*Contribution fonciere*, un million huit cent cinquante-six mille sept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent vingt-sept mille sept cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents livres, ci	1,856,700.	427,700.	2,284,400.
19. *Corse*	*Contribution fonciere*, deux cent vingt-trois mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, soixante mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cents livres, ci	223,900.	60,900.	284,800.
20. *Côte-d'or* . .	*Contribution fonciere*, trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, sept cent vingt-un mille huit cents liv.			
	Total des deux contributions, quatre millions cent neuf mille deux cents livres, ci	3,387,400.	721,800.	4,109,200.
21. *Côtes du Nord.*	*Contribution fonciere*, deux			
	De cette part	46,789,800^{l}	10,533,400^{l}	57,323,200^{l}

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	46,789,800l	10,533,400l	57,323,200l
	millions cent soixante-trois mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent trois mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions cinq cents soixante-six mille sept cents livres, ci . . .	2,163,500.	403,200.	2,566,700.
22. *Creuze*	*Contribution fonciere*, un million cinq cent dix mille six cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent soixante-quatorze mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, un million huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents livres, ci.	1,510,600.	374,800.	1,885,400.
23. *Dordogne* . .	*Contribution fonciere*, deux millions huit cent cinq mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quatre-vingt-cinq mille livres.			
	Total des deux contributions, trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent livres, ci . .	2,805,100.	585,000.	3,390,100.
24. *Doubs*	*Contribution fonciere*, un million trois cent quarante-huit mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, deux cent quatre-vingt-cinq mille cent livres.			
	Total des deux contributions, un million six cent trente-trois mille neuf cents livres, ci	1,348,800.	285,100.	1,633,900.
	De cette part	54,617,800l	12,181,500l	66,799,300l

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	54,617,800l	12,181,500l	66,799,300l
25. *Drôme*	*Contribution fonciere*, un million six cent quatre-vingt-quatre mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent soixante-seize mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions soixante-un mille trois cents livres, ci	1,684,800.	376,500.	2,061,300.
26. *Eure*	*Contribution fonciere*, quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, cinq millions neuf cent soixante-neuf mille neuf cents livres, ci . .	4,983,000.	986,900.	5,969,900.
27. *Eure et Loire* . .	*Contribution fonciere*, trois millions huit cent soixante-quatorze mille sept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent vingt-neuf mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions huit cent quatre mille cinq cents livres, ci	3,874,700.	929,800.	4,804,500.
28. *Finisterre* . .	*Contribution fonciere*, un million sept cent quarante-deux mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, six cent cinquante mille deux cents livres.			
	De cette part	65,160,300l	14,474,700l	79,635,000l

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	65,160,300^{l}	14,474,700^{l}	79,635,000^{l}
	Total des deux contributions, deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent livres, ci .	1,742,900.	650,200.	2,393,100.
29. *Gard*	*Contribution fonciere*, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-fept mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent quatre-vingt-fix mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions fept cent quatre-vingt-trois mille huit cents liv., ci .	2,297,300.	486,500.	2,783,800.
30. *Haute Garonne.*	*Contribution fonciere*, trois millions fept cent foixante-quinze mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, huit cent-trente-trois mille livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions fix cent huit mille neuf cents livres, ci	3,775,900.	833,000.	4,608,900.
31. *Gers*	*Contribution fonciere*, deux millions fept cent quatorze mille fept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quatre-vingt mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents livres, ci	2,714,700.	580,800.	3,295,500.
32. *Gironde* . . .	*Contribution fonciere*, trois millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cents livres.			
	De cette part	75,691,100^{l}	17,025,200^{l}	92,716,300^{l}

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	75,691,100[l]	17,025,200[l]	92,716,300[l]
	Contribution mobiliaire, un million trois cent huit mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, cinq millions deux cent soixante-sept mille trois cents livres, ci . .	3,958,900.	1,308,400.	5,267,300.
33. *Hérault*	*Contribution fonciere*, trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, sept cent soixante-six mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents livres, ci . . .	3,483,900.	766,500.	4,250,400.
34. *Ille et Vilaine.*	*Contribution fonciere*, deux millions six cent quatre mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quarante-deux mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions cent quarante-six mille sept cents livres, ci	2,604,300.	542,400.	3,146,700.
35. *Indre*	*Contribution fonciere*, un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent vingt-neuf mille cent livres.			
	Total des deux contributions, un million sept cent vingt-huit mille huit cents livres, ci	1,399,700.	329,100.	1,728,800.
	De cette part	87,137,900[l]	19,971,600[l]	107,109,500[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIÉRE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	87,137,900l	19,971,600l	107,109,500l
36. *Indre et Loire.*	*Contribution fonciere*, deux millions quatre cent trente-deux mille livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent cinquante-quatre mille sept cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille sept cents livres, ci	2,432,000.	554,700.	2,986,700.
37. *Iseré*	*Contribution fonciere*, trois millions cent quatre-vingt-un mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, sept cent trente-cinq mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions neuf cent dix-sept mille trois cents livres, ci	3,181,800.	735,500.	3,917,300.
38. *Jura*	*Contribution fonciere*, un million sept cent vingt-cinq mille sept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent quinze mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions cent quarante-un mille trois cents livres, ci . . .	1,725,700.	415,600.	2,141,300.
39. *Landes*	*Contribution fonciere*, un million deux cent cinquante-un mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, deux cent soixante-sept mille livres.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part	94,477,400l	21,677,400l	116,154,800l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	94,477,400l	21,677,400l	116,154,800l
	un million cinq cent dix-huit mille trois cents livres, ci	1,251,300.	267,000.	1,518,300.
40. *Loir et Cher* .	*Contribution fonciere*, deux millions deux cent soixante-deux mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quatre-vingt mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions huit cent quarante-deux mille trois cents livres, . .	2,262,100.	580,200.	2,842,300.
41. *Haute-Loire* .	*Contribution fonciere*, un million six cent vingt-neuf mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent cinquante-un mille cent liv.			
	Total des deux contributions, un million neuf cent quatre-vingt mille six cents livres, ci	1,629,500.	351,100.	1,980,600.
42. *Loire inférieure.*	*Contribution fonciere*, deux millions trente-quatre mille deux cents livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent quarante-six mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions neuf cent quatre-vingt mille sept cents livres, ci .	2,034,200.	946,500.	2,980,700.
43. *Loiret*	*Contribution fonciere*, trois millions deux cent quarante-un mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, six cent			
	De cette part	101,654,500l	23,822,200l	125,476,700l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	101,654,500[l]	23,822,200[l]	125,476,700[l]
	quarante-quatre mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cents liv. ci . .	3,241,500.	644,800.	3,886,300.
44. *Lot*	*Contribution fonciere*, trois millions soixante mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, six cent onze mille sept cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions six cent soixante-douze mille livres, ci	3,060.300.	611,700.	3,672,000.
45. *Lot et Garonne.*	*Contribution fonciere*, trois millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions huit cent quarre-vingt-douze mille quatre cents livres, ci	3,194,800	697,600.	3,892,400.
46. *Lozere*	*Contribution fonciere*, huit cent quarante-trois mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cent soixante-dix-neuf mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, un million vingt-trois mille cinq cents livres, ci	843,900.	179,600.	1,023,500.
	De cette part	111,995,000[l]	25,955,900[l]	137,950,900[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	111,295,000l.	25,955,900l.	137,950,900l.
47. *Maine et Loire.*	*Contribution fonciere*, trois millions huit cent soixante-onze mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions sept cent cinquante-six mille trois cents livres, ci . .	3,871,500.	884,800.	4,756,300.
48. *Manche*	*Contribution fonciere*, cinq millions cinquante-un mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million quatre-vingt-treize mille trois cents livres.			
	Total des deux contributions, six millions cent quarante-cinq mille cent livres, ci	5,051,800.	1,093,300.	6,145,100.
49. *Marne*	*Contribution fonciere*, quatre millions cent cinquante-un mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, neuf cent vingt-cinq mille huit cents livres.			
	Total des deux contributions, cinq millions soixante-dix-sept mille six cents livres, ci	4,151,800.	925,800.	5,077,600.
50. *Haute Marne*.	*Contribution fonciere*, deux millions trois cent soixante-cinq mille livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quatorze mille deux cents livres.			
	De cette part	125,070,100l.	28,859,800l.	153,929,900l.

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	125,070,100[l]	28,859,800[l]	153,929,900[l]
	Total des deux contributions, deux millions huit cent ſoixante-dix-neuf mille deux cents liv. ci . .	2,365,000.	514,200.	2,879,200.
51. *Mayenne* . . .	*Contribution fonciere*, trois millions quarante mille ſix cents livres.			
	Contribution mobiliaire, ſept cent ſept mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions ſept cent quarante-huit mille cinq cents livres, ci . .	3,040,600.	707,900.	3,748,500.
52. *Meurte*	*Contribution fonciere*, deux millions deux cent quarante-ſept mille ſept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent trente-ſix mille ſept cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents livres, ci	2,247,700.	336,700.	2,584,400.
53. *Meuſe*	*Contribution fonciere*, deux millions cent cinquante-neuf mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent vingt-huit mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions cinq cent quatre-vingt-ſept mille cinq cents livres, ci	2,159,100.	428,400.	2,587,500.
54. *Morbihan* . . .	*Contribution fonciere*, un million			
	De cette part	134,882,500[l]	30,847,000[l]	165,729,500[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	134,882,500^{l}	30,847,000^{l}	165,729,500^{l}
	neuf cent vingt-six mille six cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent trois mille livres.			
	Total des deux contributions, deux millions trois cent vingt-neuf mille six cents livres, ci.	1,926,600.	403,000.	2,329,600.
55. *Moselle*	*Contribution fonciere*, deux millions quatre cent quarante-huit mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent trente-deux mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions huit cent quatre-vingt-un mille cent livres, ci. . .	2,448,500.	432,600.	2,881,100.
56. *Nievre*	*Contribution fonciere*, un million neuf cent treize mille livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent onze mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions trois cent vingt-quatre mille deux cents livres, ci.	1,913,000.	411,200.	2,324,200.
57. *Nord*	*Contribution fonciere*, cinq millions cent soixante-quinze mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million quatre-vingt-trois mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, six millions deux cent cinquante-neuf mille deux cents livres, ci. .	5,175,800.	1,083,400.	6,259,200.
	De cette part	146,346,400^{l}	33,177,200^{l}	179,523,600^{l}

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report.	146,346,400[l]	33,177,200[l]	179,523,600[l]
58. *Oise.*	*Contribution fonciere*, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille ſept cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million quarante-ſix mille cinq cents livres.			
	Total des deux contributions, cinq millions neuf cent quarante-cinq mille deux cents livres, ci .	4,898,700.	1,046,500.	5,945,200.
59. *Orne.*	*Contribution fonciere*, trois millions cinq cent cinquante-huit mille ſix cents livres.			
	Contribution mobiliaire, ſept cent ſoixante-quinze mille livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions trois cent trente-trois mille ſix cents livres, ci. .	3,558,600.	775,000.	4,333,600.
60. *Paris*	*Contribution fonciere*, douze millions cinq cent ſoixante-onze mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, huit millions cent cinquante-huit mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, vingt millions ſept cent vingt-neuf mille ſix cents livres, ci. . . .	12,571,400.	8,158,200.	20,729,600.
61. *Pas-de-Calais.*	*Contribution fonciere*, trois millions trois cent vingt-ſix mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent neuf mille ciuq cents livres.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part.	167,375,100[l]	43,156,900[l]	210,532,000[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	167,375,100l	43,156,900l	210,532,000l
	trois millions huit cent trente-six mille livres, ci.	3,326,500.	509,500.	3,836,000.
62. *Puy-de-Dôme.*	*Contribution fonciere*, trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cents livres.			
	Contribution mobiliaire, huit cent quarante-neuf mille cent liv.			
	Total des deux contributions, quatre millions six cent trente-huit mille trois cents livres, ci	3,789,200.	849,100.	4,638,300l
63. *Hautes Pyrénées.*	*Contribution fonciere*, sept cent cinquante-deux mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, cent trente-cinq mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions, huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres, ci.	752,100.	135,400.	887,500l
64. *Basses Pyrénées.* .	*Contribution fonciere*, un million treize mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents livres. .			
	Total des deux contributions, un million deux cent treize mille six cents livres, ci.	1,013,800.	199,800.	1,213,600l
65. *Pyrénées Orientales.* . .	*Contribution fonciere*, huit cent quatre-vingt-trois mille livres.			
	Contribution mobiliaire, cent cinquante-neuf mille huit cents liv.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part.	176.256,700l	44,850,700l	221,107,400l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report.	176,256,700[l]	44,850,700[l]	221,107,400[l]
	un million quarante-deux mille huit cents livres, ci.	883,000.	159,800.	1,042,800.
66. *Haut-Rhin.*	*Contribution fonciere*, un million huit cent cinquante-cinq mille livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent cinq mille six cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions deux cent soixante mille six cents livres, ci.	1,855,000.	405,600.	2,260,600.
67. *Bas-Rhin.* . .	*Contribution fonciere*, deux millions trois cent soixante-neuf mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent trois mille livres.			
	Total des deux contributions, deux millions huit cent soixante-douze mille trois cents livres, ci.	2,369,300.	503,000.	2,872,300.
68. *Rhône & Loire.* . .	*Contribution fonciere*, six millions trois cent trente-trois mille livres.			
	Contribution mobiliaire, un million neuf cent vingt-un mille cent livres.			
	Total des deux contributions, huit millions deux cent cinquante-quatre mille cent livres, ci. . . .	6,333,000.	1,921,100.	8,254,100.
69. *Haute-Saône.* .	*Contribution fonciere*, un million sept cent soixante-cinq mille trois cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent soixante-douze mille livres.			
	De cette part.	187,697,000[l]	47,840,200[l]	235,537,200[l]

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	187,697,000l	47,840,200l	235,537,200l
	Total des deux contributions, deux millions cent trente-sept mille trois cents livres, ci	1,765,300.	372,000.	2,137,300.
70. *Saône et Loire.*	*Contribution fonciere*, trois millions six cent soixante-un mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, sept cent cinquante-un mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions quatre cent treize mille cent livres, ci	3,661,900.	751,200.	4,413,100.
71. *Sarthe*	*Contribution fonciere*, trois millions sept cent quatre-vingt seize mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, huit cent cinquante-neuf mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, quatre millions six cent cinquante-cinq mille trois cents livres, ci . .	3,796,100.	859,200.	4,655,300.
72. *Seine et Oise* .	*Contribution fonciere*, sept million trois cents quarante-deux mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million six cent onze mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, huit millions neuf cent cinquante-quatre mille trois cents livres, ci.	7,342,400.	1,611,900.	8,954,300.
73. *Seine inférieure.*	*Contribution fonciere*, sept mil-			
	De cette part	204,262,700l	51,434,500l	255 697,200l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	204,262,700l	51,434,500l	255,697,200l
	lion cinquante-sept mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, deux millions trois cent soixante-quatre mille trois cents livres.			
	Total des deux contributions, neuf millions quatre cent vingt-un mille sept cents livres, ci	7,057,400.	2,364,300.	9,421,700.
74. *Seine et Marne.*	*Contribution fonciere*, cinq millions quatre cent cinquante mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million deux cent mille deux cents livres.			
	Total des deux contributions, six millions six cent cinquante-un mille livres, ci	5,450,800.	1,200,200.	6,651,000.
75. *Deux Sevres.*	*Contribution fonciere*, deux millions cinq cent quarante-six mille cinq cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cens cinquante-cinq mille cent liv.			
	Total des deux contributions, trois millions cent un mille six cents livres, ci	2,546,500.	555,100.	3,101,600.
76. *Somme*	*Contribution fonciere*, cinq millions cinq cent quatre-vingt-un mille six cents livres.			
	Contribution mobiliaire, un million cent quatre-vingt-six mille quatre cents livres.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part	219,317,400l	55,554,100.	274,871,500l

NOMS des DÉPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	219,317,400l	55,554,100l	274,871,500l
	fix millions ſept cent ſoixante-huit mille livres, ci	5,581,600.	1,186,400.	6,768,000l
77. *Tarn*	*Contribution fonciere*, deux millions fix cent vingt-un mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions deux cent onze mille cent livres, ci	2,621,800.	589,300.	3,211,100l
78. *Var*	*Contribution fonciere*, un million ſept cent quatre-vingt-huit mille huit cents livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent huit mille ſept cents livres.			
	Total des deux contributions, deux millions cent quatre-vingt-dix-ſept mille cinq cents livres, ci.	1,788,800.	408,700.	2,197,500.
79. *Vendée*	*Contribution fonciere*, deux millions cinq cent ſoixante-douze mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, cinq cent ſoixante-cinq mille ſix cents livres.			
	Total des deux contributions, trois millions cent trente-huit mille cinq cents livres, ci	2,572,900.	565,600.	3,138,500l
80. *Vienne*	*Contribution fonciere*, un million ſept cent dix-huit mille neuf cents livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent trente-ſept mille ſix cents liv.			
	Total des deux contributions,			
	De cette part	231,882,500l	58,304,100l	290,186,600l

NOMS des DEPARTEMENS.		CONTRIBUTION FONCIERE.	CONTRIBUTION MOBILIAIRE.	TOTAL des deux CONTRIBUTIONS.
	Report	231,882,500[l]	58,304,100[l]	290,186,600[l]
	deux millions cinquante-six mille cinq cents livres, ci	1,718,900.	337,600.	2,056,500.
81. *Haute Vienne.*	*Contribution fonciere*, un million huit cent dix mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, quatre cent dix-sept mille deux cents liv.			
	Total des deux contributions, deux millions deux cent vingt-sept mille trois cents livres, ci	1,810,100.	417,200.	2,227,300.
82. *Vosges*	*Contribution fonciere*, un million six cent trente-huit mille cent livres.			
	Contribution mobiliaire, trois cent quinze mille neuf cents livres.			
	Total des deux contributions, un million neuf cent cinquante-quatre mille livres, ci	1,638,100.	315,900.	1,954,000.
83. *Yonne*	*Contribution fonciere*, deux millions neuf cent cinquante mille quatre cents livres.			
	Contribution mobiliaire, six cent vingt-cinq mille deux cents liv.			
	Total des deux contributions, trois millions cinq cent soixante-quinze mille six cents livres, ci .	2,950,400.	625,200.	3,575,600.
TOTAL du principal de la *Contribution fonciere*, deux cent quarante millions.				
TOTAL du principal de la *Contribution mobiliaire*, soixante millions.				
TOTAL général des principaux des deux Contributions fonciere & mobiliaire, trois cent millions, ci .		240,000,000[l]	60,000,000[l]	300,000,000[l]

LE Tableau est conforme à celui du vingt-sept Mai mil sept cent quatre-vingt-onze.

XIX.

Les taxes de l'enregistrement, du timbre, des patentes et des douanes ſeront perçus en 1792, conformément aux différentes Loix qui les ont établies et qui en ont réglé la perception.

XX.

La Caisse de l'Extraordinaire versera pendant l'année 1792, à la trésorerie nationale, la ſomme de ſoixante millions, pour tenir lieu du revenu des domaines nationaux, et celle de trente-cinq millions, pour tenir lieu de la contribution patriotique.

MANDONS et ordonnons à tous les Corps administratifs et Tribunaux, que les Présentes ils faſſent conſigner dans leurs Registres, lire, publier et afficher dans leurs Départemens et Ressorts respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi Nous avons signé cesdites Présentes, auxquelles Nous avons fait apposer le Sceau de l'Etat. A Paris, le quatorzieme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-onze, et de notre regne le dix-huitieme.

Signés, LOUIS. *Et plus bas*, M. L. DUPORT. Et ſcellées du Sceau de l'Etat.

NOUS ADMINISTRATEURS du Département de la Seine inférieure; oui le Procureur-général-ſyndic, AVONS ORDONNÉ que la transcription de la préſente Loi à Nous adreſſée le vingt-un de ce mois par M. Delessart, Ministre de l'intérieur, ſera faite ſur le registre à ce destiné; qu'elle ſera réimprimée, publiée, affichée et déposée dans nos Archives. Ordonné en outre que copie d'icelles, collationnée par le Secrétaire général du Département, ſeront envoyées aux Directoires des Districts et aux Municipalités dudit Département, pour, par lesdits Directoires des Districts, la faire pareillement transcrire ſur leurs Registres, publier et afficher, et la déposer dans leurs archives, et par lesdites Municipalités, dresser Procès verbal ſur leur Registre de la réception de ladite Loi, la faire publier et afficher, et ſe conformer au ſurplus à l'Article XI de la Loi du cinq Novembre mil ſept cent quatre-vingt-dix, ſur le mode de la promulgation des Loix.

A Rouen, en Conseil général de Département, le vingt-cinq Novembre mil sept cent quatre-vingt-onze. *Signé*, C. HERBOUVILLE, Président ; NIEL, Secrétaire général.

Collationné, *Signé* NIEL, Secrétaire général.

Certifié conforme, par Nous Secrétaire du District.

A Rouen. De l'Imprimerie de J. J. LE BOULLENGER, Imprimeur du Roi & du Déqartement de la Seine inférieure, rue du Grand-Maulévrier, 1791.